

50 Partners Impact
Société par actions simplifiée
au capital de 1 250 000 €
Siège social : 62 rue Jean Jacques Rousseau – 75001 Paris
844 832 840 RCS Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 24 OCTOBRE 2025

(EXTRAIT)

(...)

PREMIERE RESOLUTION

Augmentation du capital social de 1 250 000 € à 3 612 500 € par incorporation de l'écart de réévaluation et de la prime d'émission

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'augmenter le capital qui s'élève à 1 250 000 € divisé en 1 250 000 actions de 1 € chacune de valeur nominale, d'une somme de 2 362 500 € pour le porter à 3 612 500 € par incorporation du compte « écart de réévaluation » pour 2 222 500 € et du compte « prime d'émission » pour 140 000 € par voie d'élévation de la valeur nominale de chacune des 1 250 0 000 actions qui se trouve portée de 1 € à 2,89 €.

Le capital social se trouve donc porté à 3 612 500 € divisé en 1 250 000 actions de 2,89 € de valeur nominale chacune.

Nombre de voix pour : 750 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts sociaux

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social de la façon suivante :

« Article 6 - APPORTS

Il a été apporté à la société :

-Lors de sa constitution, en numéraire, la somme de
DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS, ci..... 275 000 €

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 29 janvier 2019
et des décisions du Président du 15 février 2019
une somme en numéraire de DEUX CENT SOIXANTE QUINZE
MILLE EUROS, ci 275 000 €

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 octobre 2019
et des décisions du Président du 14 novembre 2019
une somme en numéraire de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS, ci 125 000 €
La différence entre la montant de la souscription et la valeur nominale
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 14 mai 2020
et des décisions du Président du 9 juin 2020
une somme en numéraire de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE
EUROS, ci 175 000 €
La différence entre la montant de la souscription et la valeur nominale
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2020
et des décisions du Président du 7 janvier 2021
une somme en numéraire de DEUX CENT VINGT CINQ MILLE
EUROS, ci 225 000 €
La différence entre la montant de la souscription et la valeur nominale
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 25 mai 2021
et des décisions du Président du 15 juin 2021,
une somme en numéraire de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE
EUROS, ci 175 000 €
La différence entre la montant de la souscription et la valeur nominale
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 24 octobre 2025, une
somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DEUX MILLE CINQ
CENTS EUROS par incorporation de l'écart de réévaluation et de la prime
d'émission, ci2 362 500 €

TOTAL égal au montant des apports composant le capital social, soit
TROIS MILLIONS SIX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS, ci3 612 500 €

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS SIX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS
(3 612 500 €).

Il est divisé en UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1 250 000) actions de même catégorie, d'une valeur nominale unitaire de DEUX EUROS QUATRE VINGT NEUF CENTIMES (2,89 €) et toutes intégralement libérées.

Nombre de voix pour : 750 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toute formalité légale.

Nombre de voix pour : 750 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme
La Présidente
La société 50 Partners Gestion
représentée par
Jérôme Masurel

